

Définir et mettre en oeuvre un Plan de Paysage sur les Monts

Description :

Associés aux coteaux calcaires, les monts jalonnent le territoire d'est en ouest, depuis la vallée de l'Aa jusqu'au mont d'Hubert, au-dessus du cap Blanc-Nez, en cernant au passage le Pays de Licques, et jusqu'à Dannes, sur la côte au sud de Boulogne-sur-Mer.

Les monts portent des pelouses calcicoles (80% des surfaces de pelouses calcicoles de la région), abritant habitats et espèces naturels de grande richesse, reconnus au niveau européen, ou sont boisés, principalement autour du Pays de Licques, autour de la «montagne de Lumbres» et au sud du Boulonnais.

La quasi-totalité de ces espaces, ouverts ou boisés, relève de la directive européenne « Natura 2000 ».

Ils présentent donc d'abord des enjeux paysagers, du fait de leur impact visuel, et de biodiversité.

Le plan d'actions « pelouses calcicoles », engagé depuis plusieurs années, a permis une prise de conscience de

l'importance de ces éléments du patrimoine naturel, et a conduit à des travaux de restauration de coteaux, essentiellement par la réouverture des milieux.

La mise en œuvre d'une démarche de plan de paysage permettra d'aller au-delà de la biodiversité pour aborder, de manière coordonnée :

les questions liées au boisement des pelouses calcicoles, qui doivent plutôt rester des milieux ouverts, inscrits dans le trame verte du Parc

les productions spécifiques à ces espaces : la remise en pâturage extensif des coteaux avec une race locale menacée, le mouton boulonnais, permet tout à la fois de conforter une ressource génétique spécifique et, au travers des débouchés de l'élevage, de redonner une valeur économique à des espaces abandonnés par l'agriculture.

les actions culturelles : lieux de promenade et terrains d'aventure, lieux de transhumance, les monts représentent, pour les habitants des villages concernés, des espaces porteurs d'une forte identité patrimoniale. Cette mémoire des lieux mérite d'être recueillie et valorisée.

l'accueil du public : constituant les seuls points hauts du territoire, les monts offrent de remarquables points de vue sur les autres paysages du Parc et comportent de nombreux itinéraires de randonnée, principalement pédestre. Ces itinéraires peuvent servir de support au développement

raisonné et maîtrisé de l'accueil du public, en s'appuyant sur des démarches d'interprétation et de lecture de paysage.

Les neuf monts, qui sont situés immédiatement en arrière du littoral, entre Boulogne-sur-mer et Calais, sont adjacents au site des Deux-Caps récemment labellisé Grand Site de France. Pour ces paysages remarquables arrières-littoraux, participants à la valeur esthétique du grand site, il est important de rappeler la volonté d'aboutir, avec les services de l'état, à une harmonisation des sites classé et inscrits.

C'est un objectif qui s'inscrit dans le cadre d'un éventuel renouvellement du label, à l'horizon des six prochaines années. Le Département du Pas-de-Calais porteur du label Grand Site, veillera avec ses partenaires à l'évolution de cette démarche et, le cas échéant, prendra en charge la mise en oeuvre de cette mesure de la Charte du Parc sur les monts arrières-littoraux.

Principales actions proposées

:

- Élaboration et mise en œuvre d'un plan de paysage, décliné par grands secteurs du territoire
- Poursuite du plan d'actions sur la biodiversité des pelouses calcicoles
- Élaboration et mise en œuvre des DOCOB « Natura 2000 »
- Mise en valeur des points de vue paysagers

Mise en oeuvre de la mesure et actions proposées :

Cette mesure est animée par le Syndicat mixte du Parc, en s'appuyant sur les membres actuels du comité de suivi du plan d'actions coteaux calcaires, élargi à des personnes ressources locales et à d'autres intervenants.

Territorialisation de la mesure :

Cette mesure porte sur les secteurs du Parc qui constituent le paysage spécifique des monts. Ils sont identifiés au plan de Parc.

Indicateurs

[lien de test 1](#)

[lien de test 2](#)

Analyses

[lien de test 1](#)

[lien de test 2](#)